

Pièces justificatives :

- Copie du diplôme du baccalauréat ou équivalent
- Relevé de notes du baccalauréat ou équivalent
- Relevé de notes de terminale
- copie des relevés de notes de la classe de 1^{ère} et copie du relevé de notes du baccalauréat de français
- Copie des relevés de notes et des copies des autres diplômes obtenus
- Photocopie de la carte d'identité
- Lettre de motivation
- CV

En plus, pour les étudiants étrangers de plus de 26 ans résidants en France:

- Attestation de niveau de langue
- Copie de l'acte de naissance
- Traduction des documents demandés : La traduction doit être certifiée conforme par un service officiel français

Signature du candidat

Le, à